



# PROCHE-ORIENT

## CORRESPONDANCE

# « La bombe irakienne »

### Une lettre de M. Hajdenberg

M. Hajdenberg, président du Renouveau juif, nous écrit :

« Révélant certains des propos qu'il a tenus au Renouveau juif, le professeur Alfred Kastler a présenté ses réflexions dans le Monde du 16 avril, à la suite de l'annonce publicitaire que notre mouvement a fait paraître dans votre journal des 1<sup>er</sup> et 2<sup>er</sup> février au sujet du danger que représente la livraison par la France à l'Irak de technologie nucléaire.

« Particulièrement respectueux des avis du professeur Kastler et de l'intérêt qu'il porte aux problèmes de la non-prolifération, nous aurions vivement souhaité être convaincus qu'il n'y a pas d'improbabilité mais d'impossibilité pour l'Irak de se doter de l'arme nucléaire grâce à la France.

« Dans son argumentation scientifique, il ne mentionne pas la fourniture par l'Italie à l'Irak d'un laboratoire complémentaire permettant de transformer à un taux de 96 % l'uranium enrichi à 93 % livré par la France.

« L'Irak pourrait donc utiliser cet uranium opérationnel à des fins militaires, c'est-à-dire construire une ou plusieurs bombes du type Hiroshima.

« Le professeur Kastler ne rappelle pas non plus que l'Irak a refusé que la France lui livre du carburant faiblement enrichi du type « caramel », seulement utilisables à des fins civiles. L'émiment scientifique s'appuie surtout sur les textes des traités internationaux auxquels a adhéré l'Irak, et sur les moyens de contrôle du bon emploi à des fins pacifiques, pour croire « improbable » le « danger » qu'il souligne cependant.

« A cet égard, il lui était cardinal et impératif de mentionner ce que d'aucuns ignorent, que, suivant les termes mêmes du « traité de non-prolifération » auquel il a adhéré, l'Irak peut se retirer de celui-ci, et donc résilier ses engagements avec un simple préavis de trois mois.

« Je citerai sur ce point le cri d'alarme lancé par le professeur Francis Perrin, « l'inspirateur de la bombe atomique française », déclarant à un quotidien français : « J'estime qu'il n'est pas raisonnable que l'on garde le secret autour de ce traité car cela ne peut que provoquer des suspicions internationales, et ce n'est pas sain. L'Irak peut dire du jour au lendemain : « Main tenant, je refuse les contrôles » de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et j'utilise l'uranium enrichi selon mon bon plaisir. »

« En ce qui concerne même ces contrôles, que valent-ils quand c'est le contrôlé qui en a tous les éléments, et peut se permettre de les éviter pendant un mois et demi, alors qu'il vient de recevoir une charge de 12 kilos d'uranium ? »

Le professeur Kastler n'affirme-t-il pas lui-même que seul l'engagement moral joint à l'exercice du contrôle empêcherait l'Irak de passer à la technologie militaire ? Comment y croire, connaissant la politique d'agression de l'Irak ?

Comment pourrions-nous être confiants alors que c'est dans le secret que le gouvernement de la France a livré des Mirage à l'Irak en guerre contre l'Iran ?

Comment peut-on être rassuré quand aucun débat national n'a été ouvert sur cette question, qu'aucune commission du Parlement n'a été saisie, ni informée, alors qu'elle crée une situation explosive au Proche-Orient.

Comment pourrait-on ne pas craindre le pire quand un ancien premier ministre (N.D.L.R. : M. Chirac, dont on lira ci-dessous l'essentiel des déclarations) qui a eu la responsabilité de cette initiative, fait savoir autour de lui que les risques auraient été moindres si, continuant d'exercer ses fonctions, il avait pu faire insérer dans le contrat passé entre la France et l'Irak certaines clauses plus restrictives et contraignantes ?

### Les précisions de M. Chirac

M. Chirac a notamment déclaré à l'Agence télégraphique juive, le 5 mars dernier :

« Les modalités de réalisation de cet accord et notamment la fourniture du réacteur Osirak et du combustible, c'est-à-dire de l'uranium enrichi, ont été examinées à Paris avec une extrême prudence et la volonté de ne pas prendre de risques. Telle a été la situation jusqu'à mon départ du gouvernement.

« Ce qui s'est passé après mon départ ne m'est pas connu en détail. Je puis seulement dire que les modalités définitives de livraison ont été mises au point après ce départ et que c'est en octobre 1976 que le premier ministre M. Raymond Barre devait donner son accord au ministre compétent pour l'opération et les fournitures.

« Je ne puis vous en dire plus. Je rappelle cependant que l'Irak avait pris un certain nombre d'engagements. D'une part, ce pays a signé le traité de non-prolifération des armes nucléaires, s'interdisant d'accéder à l'armement nucléaire, puis a signé en 1972 un accord avec l'Agence internationale

nale de l'énergie atomique (A.I.E.A.) de Vienne, plaçant ses activités nucléaires sous le contrôle de cette agence. Dans la pratique, ces contrôles combinent des comptabilités-matière, la pose de caméras automatiques et de scellés et la visite d'inspecteurs. L'ensemble de ces moyens permet de détecter à temps tout détournement et même toute manipulation suspecte. Ils s'exercent actuellement dans quarante-sept pays et jusqu'à présent aucune matière soumise au contrôle par l'A.I.E.A. n'a été utilisée pour une explosion.

« J'ajoute, enfin, que sous mon gouvernement l'accord franco-irakien du 18 novembre 1975 a confirmé ces garanties par des engagements spécifiques. A ma connaissance, les premières livraisons d'uranium effectuées à l'Irak ont été en mai 1980 sous le contrôle de l'Agence de Vienne. Cette agence a d'ailleurs envoyé une mission d'inspection sur place après le bombardement du site du réacteur, conformément à l'accord de garanties Irak-A.I.E.A.

« Voilà la mise au point que j'entendais faire à ce sujet. Je suis très conscient du danger que peut faire courir un détournement à des fins non pacifiques de l'éner-

gie nucléaire. Pour ma part, j'ai tenu à ce que le maximum de garanties soient prises, et je puis témoigner sur la période où j'étais au gouvernement, n'étant bien sûr pas en mesure de donner des détails sur les conditions des décisions définitives prises après mon départ, sous l'autorité du président de la République, par le premier ministre.

« Je veux aussi dire qu'à aucun moment le gouvernement français que je dirigeais n'a accepté pour lui-même, ou pour une société publique ou privée participant à ces projets, une demande tendant à empêcher des Français de confession israélite de participer à la réalisation du projet Osirak ».

### La réponse du professeur Kastler

« Il n'est pas dans mon intention d'entamer une polémique avec M. Hajdenberg. J'ai simplement tenu à dénoncer, au nom du groupe français Pugevash, une affirmation inexacte, et que ses auteurs savaient inexacte : « Le gouvernement français livre à l'Irak 12 kilogrammes d'uranium très enrichi permettant de fabri-

quer trois à quatre bombes atomiques du type Hiroshima ».

« Dans sa réponse M. Hajdenberg confond habilement deux dangers : celui résultant de l'affirmation précédente, qui est imaginaire, et un autre danger, bien réel mais plus lointain : le fonctionnement du réacteur Osirak — comme celui de tout autre réacteur nucléaire — produit du plutonium, matière première des bombes nucléaires. Il faut du temps pour accumuler la quantité de plutonium nécessaire pour faire une bombe et il faut savoir maîtriser une technologie élaborée pour assurer cette transformation.

« Le cas de l'Inde a montré qu'un pays du tiers-monde est capable d'acquiescer cette technologie. Toutefois, le niveau scientifique de l'Irak est loin d'être, à l'heure actuelle, celui de l'Inde. Mais il est probable que d'ici à la fin du siècle l'Irak et une dizaine d'autres pays auront rejoint le « club atomique ».

« Cette évolution est fatale si les grandes puissances nucléaires continuent leur surarmement au lieu de s'engager dans la voie du désarmement comme ils avaient promis de le faire en signant le traité de non-prolifération des armes atomiques.

**SI VOUS MESUREZ 1 m 80 OU PLUS (jusqu'à 2 m 10) SI VOUS ÊTES MINCE OU FORT**

**JOHN RAPAL**  
Grandes tailles prêt-à-porter.

COSTUMES LÉGERS  
DEMI-SAISON,  
VESTES SPORT, BLAZERS,  
BLOUSONS TOILE MODE,  
IMPECS TRENCHES,  
ENSEMBLES SAHARIENNES.

BLOUSONS CUIR DU DAIM,  
EXCLUSIVITÉ  
MAC DOUGLAS

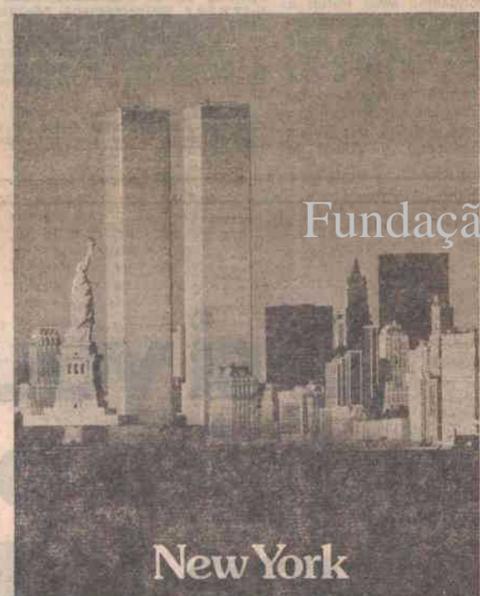
PANTALONS LÉGERS,  
JEANS, VELOURS, PULLS,  
CHEMISES VILLE ET SPORT,  
(4 LONGUEURS DE MANCHES)

48, Av. de la République  
75011 PARIS - Tél. : 355.66.00  
Ouvert du lundi au samedi  
de 9 h 30 à 18 h sans interruption  
Métro Parmentier  
Parking gratuit

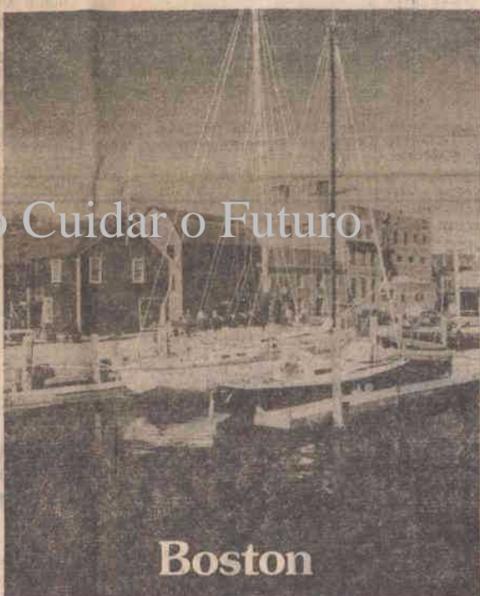
RÉSIDENCES - CLUBS  
**3<sup>e</sup> AGE**  
Spécialiste Côte d'Azur  
**Cabinet INDEXA**  
52, av. Jean-Médéric - 06000 NICE  
Tél. : (93) 80.98.31 (F.N.A.I.M.)

# Offres spéciales

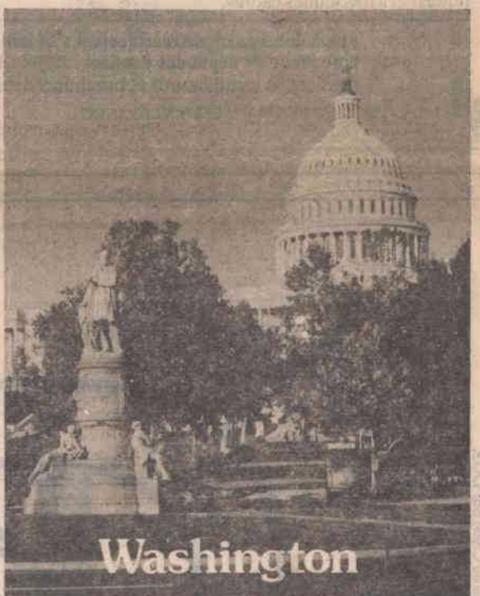
de la part de TWA, la 1<sup>ère</sup> compagnie sur l'Atlantique.



New York



Boston



Washington

**2.320F\***

**2.295F\***

**2.690F\***



**America Pass TWA**

Plus de 50 villes US pour  
**1.500F**

Avec nous, vous pouvez réserver vos sièges sur l'ensemble des vols TWA : aller, retour et vols intérieurs.

Demandez à votre agent de voyages de vous remettre toutes vos cartes d'embarquement avant le départ.

Vous voulez réserver à l'avance ? Vous voulez partir immédiatement ? Vous voulez sillonner les USA ? TWA a les vols et les tarifs qu'il vous faut. **Pour seulement 1.500 F en plus de votre billet transatlantique, sillonnez les U.S.A.**

Quant à l'America Pass TWA, c'est une offre véritablement unique : pour 1.500 F, elle vous permet de visiter à votre guise plus de 50 villes américaines desservies par TWA.

Voilà quelques-unes des offres spéciales de la 1<sup>ère</sup> compagnie sur l'Atlantique. Nous pensons que vous n'en trouverez pas de meilleures.

Pour plus de détails, consultez votre agent de voyages ou TWA à Paris, Nice, Bordeaux, Nantes, Lyon, Strasbourg ou Rouen.

**afrique asie**  
N° 239

MOYEN-ORIENT  
Sous la loupe américaine  
Une enquête de Simon Malley à Washington

« AFRIQUE-ASIE »  
En vente dans les kiosques français et dans 64 pays du tiers monde.  
Ecrivez pour demander un spécimen gratuit : 13, rue d'Uzès, 75002 PARIS.  
Tél. : 296.16.66.

\*Tarifs Loisirs aller/retour : séjours de 14 à 60 jours - prix valables jusqu'au 25/6/81 et sujets ensuite à variations saisonnières.

Vous plaire, ça nous plaît





# SADATE

## Pharaon d'Egypte

par **THIERRY DESJARDINS**  
le journaliste français qui connaît le mieux le Proche-Orient.

536 pages  
16 pages de photos  
des révélations  
chez votre libraire

**V**  
Editions Marcel Valtat  
diff. Sofedis

# AMÉRIQUES

## Argentine

### L'ancienne présidente Isabel Peron pourrait être graciée

Correspondance

Le sort de l'ancienne présidente Isabel Peron, détenue depuis le coup d'Etat militaire qui l'a renversée le 24 mars 1976, reste incertain après sa condamnation, le 20 mars dernier, à huit ans de prison pour gestion frauduleuse de mouvement péroniste, qui fonds publics. Dans un effort pour atténuer l'opposition du reste très puissant en Argentine, le général Videla, successeur du général Videla à la tête de l'Etat, pourrait être tenté d'accorder prochainement sa grâce à la veuve de Juan Peron.

Buenos-Aires. — En demandant à trois personnalités de premier plan du mouvement justicialiste (1) d'assurer sa défense aux côtés de son avocat, M. Julio Arriola, Mme Maria Estela Martinez Peron, veuve du défunt dictateur, a cherché à politiser une affaire que les militaires avaient voulu circonscrire au seul plan juridique.

En fait, l'affaire Isabel n'a jamais cessé d'être politique. Lorsque, dans la nuit du 24 mars 1976, les auteurs du coup d'Etat arrêtèrent la présidente et l'enfermèrent dans la résidence d'El Messidor, dans le sud du pays, c'est le péronisme qu'ils veulent ainsi écarter définitivement du pouvoir. Le 23 juin 1976, l'ex-présidente est, en vertu de l'acte de responsabilité institutionnelle, privée de ses droits politiques et déclarée inapte à l'exercice de fonctions publiques. Même si la justice accumule alors les charges contre elle (cinq au total), les délits qui lui sont imputés ne justifient pas une détention préventive aussi longue que celle qu'elle a subie. L'extrême lenteur de la justice tout au long de ces cinq années a surtout répondu à des impératifs politiques.

Que reproche-t-on à Mme Isabel Peron ? D'avoir reçu des « cadeaux » d'une banque pour son anniversaire, d'avoir transféré illégalement un immeuble au parti justicialiste, d'avoir commis des irrégularités dans l'utilisation des fonds réservés de la présidence et, surtout, d'avoir géré

de façon frauduleuse, avant et après sa fondation, les fonds de la croisade de solidarité justicialiste, une soi-disant institution de bienfaisance créée en 1973 et dont Mme Peron était la présidente. Selon l'accusation, la veuve de Juan Domingo Peron aurait émis une série de chèques — dont le fameux « chèque présidentiel » en faveur des sœurs de la première épouse du général Peron, Eva — qui ne correspondaient en rien aux fins de l'institution.

Ces accusations sont discutées par de nombreux juristes. Il est relativement facile de soutenir que les fonds « réservés » ont précisément été institués pour permettre au président d'en user librement sans avoir à justifier leur destination. Par ailleurs, en décembre 1975, Mme Isabel Peron avait été déclarée non coupable dans l'affaire du chèque présidentiel. Passant outre au principe de la chose jugée, la justice avait annulé cette décision en juin 1976, et le procureur avait demandé six ans de prison. Successeur du général Videla à la tête de l'Etat, le général Viola comptait sur une décision rapide de la justice afin de ne pas hériter d'un problème que le temps rendait de plus en plus explosif. Le 24 décembre 1980, le cas de Mme Maria Estela Martinez Peron, jusque-là prisonnière politique « à la disposition du pouvoir exécutif », était officiellement remis entre les mains de la justice. Tout porte à croire que les juges recevaient alors l'instruction d'accélérer le dénouement juridique de l'affaire.

Comment expliquer dans ces conditions que, le 20 mars dernier, à la surprise générale, le juge Norberto Gilletta ait condamné Mme Peron à huit ans de prison pour gestion frauduleuse de fonds publics dans l'affaire de la croisade de la solidarité, et que, le 15 avril, la cour d'appel ait annulé le jugement du 4 février dernier qui proclamait son innocence dans l'affaire des fonds réservés ? Beaucoup y voient la

marque de l'aile dure des forces armées, dont l'opposition au général Viola est allée en augmentant depuis sa désignation comme président, en octobre 1980. Les adversaires de l'ouverture politique et du dialogue avec les péronistes considèrent qu'une condamnation sévère de l'ex-présidente aurait une valeur exemplaire et servirait à discréditer une fois pour toutes le péronisme.

#### Limites des dégâts

Ce calcul paraît aujourd'hui erroné. La figure d'Isabel Peron sort grande de cinq années de captivité, et le spectacle peu reluisant offert par la justice n'a fait qu'accroître son image de victime. La veuve de Juan Peron a acquis aux yeux de l'opinion publique un prestige dont elle ne jouissait pas lorsqu'elle était présidente de la nation.

Ni du côté des militaires ni du côté des péronistes, on ne souhaite, toutefois, que l'ex-présidente acquière une force qui lui permette de jouer un rôle politique de premier plan. Le mouvement péroniste est en pleine crise, tant sur le plan politique que syndical, et ses divisions se sont encore aggravées au cours des dernières années. A part quelques « ultraverticalistes » (2) inconditionnels de Mme Peron, la grande majorité des péronistes doutent de ses capacités à reconstruire le mouvement et à lui donner des structures claires. Les verticalistes eux-mêmes estiment que, dans le cas où la veuve de Juan Peron déciderait de faire sa

(1) Le mouvement se réclamant de Peron. Il s'agit de MM. Angel Federico Robledo, ministre de la défense et de l'intérieur dans le dernier gouvernement péroniste, Italo Argentino Luder, qui exerça en 1975 pendant plusieurs semaines la fonction de président de la nation, et Manuel Arauz Casres, ancien ministre péroniste des affaires étrangères.

(2) Les « verticalistes » sont les militants des syndicats verticaux, qui constituent l'une des principales bases de l'appareil péroniste.

rentrée sur la scène politique elle devrait « régner sans gouverner ».

Aussi parle-t-on, à Buenos-Aires, de la possibilité d'une solution permettant de « limiter les dégâts » et de débloquer les relations entre les forces armées et les péronistes : la grâce présidentielle serait accordée à Mme Isabel Peron en échange de certaines garanties concernant ses activités futures.

JACQUES DESPRES.

### PHOTO-CINEMA

#### Comment acheter moins cher

CIRQUE vous reprend d'abord votre ancien matériel au meilleur prix, et vous propose du neuf à des prix alignés

Photo Ciné CIRQUE - 9-9 bis, boulevard des Filles du Calvaire 75003 Paris - Tél.: 897 66 58 (entre Bastille et la République)

Le magasin des reprises à visiter en premier avant d'acheter

### LENTILLES OSIRIS

Lentilles de contact B & L 1<sup>er</sup> fabricant mondial, tolérance incomparable. Vos lentilles le jour même.

Pour tous les sports.

**450 F** la paire. PROMOTION jusqu'au 15-6-81 avec ce bon Adaptation 230 F

Laboratoires OSIRIS  
PARIS 1<sup>er</sup> (M<sup>e</sup> Châtelet), 20 quai de la Mégisserie. (Entrée à l'angle) 233.00.20.  
PARIS 8<sup>e</sup> (M<sup>e</sup> Etoile), 21 av. de Friedland. 563.55.99 - 562.94.96.  
LYON 6<sup>e</sup> (M<sup>e</sup> Foch), 4 quai du Gol Sarroil. 824.12.46.

### INSTITUT DE GESTION SOCIALE

## 3<sup>e</sup> CYCLE MANAGEMENT AVANCÉ

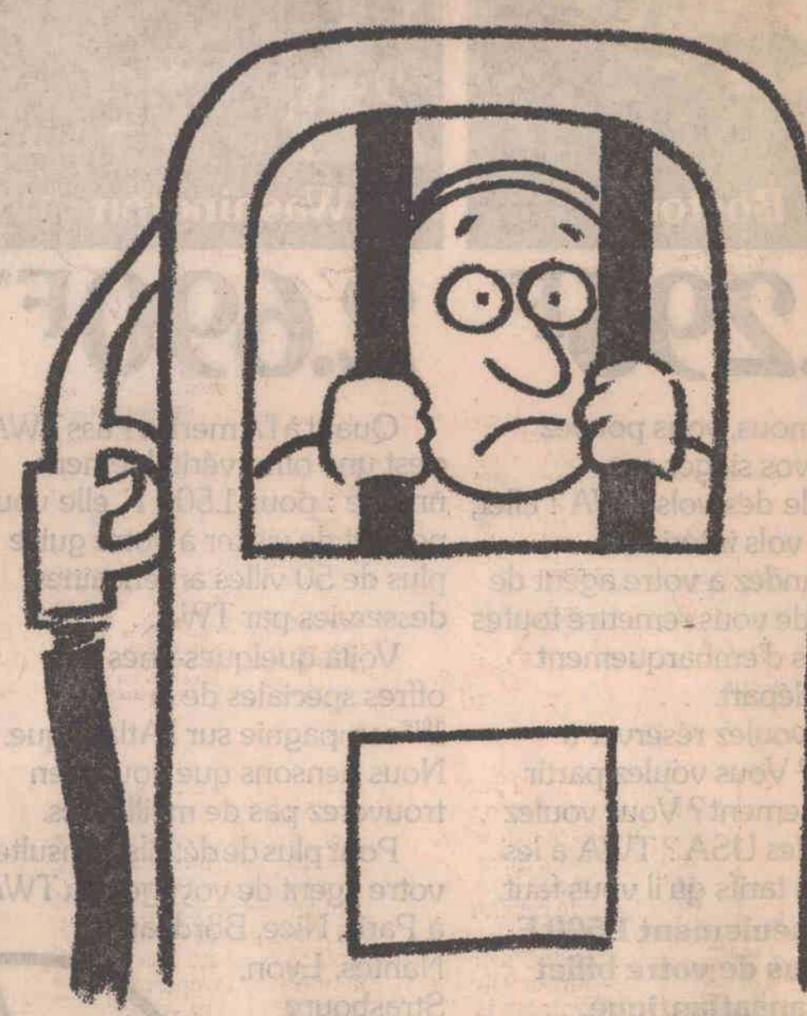
8 mois de formation de haut niveau  
7 mois de missions opérationnelles en entreprise

L'admission est réservée aux diplômés de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, I.E.P., maîtrise, écoles scientifiques) et à des jeunes cadres.

prochaine session de recrutement : 26 juin 1981  
date limite de dépôt des dossiers : 22 juin 1981  
dossiers de candidatures et brochures détaillées

I.G.S. - PROGRAMME MANAGEMENT AVANCÉ  
établissement privé d'enseignement supérieur 25, rue François-I<sup>er</sup> 75008 Paris

Fundação Cuidar o Futuro



# Et si vous essayiez plutôt une Jetta Formule E?

5,5l à 90km/h

Avoir une Jetta, c'est déjà une économie. Mais avec la Jetta E, vous allez découvrir la merveilleuse sensation d'être plus malin, plus avisé, plus économe que les autres. Tout cela grâce à l'équipement futé que vous offre l'option Formule E.

#### La boîte de vitesse 3 + E.

En plus des rapports 1 à 3 (la voiture, qui atteint sa vitesse de pointe en 3<sup>e</sup>, garde toute sa nervosité et son agrément de conduite) il existe une vitesse supplémentaire, la vitesse E; elle réduit le régime, fait baisser la consommation, et diminue le niveau sonore d'environ 5 décibels.

#### L'indicateur de changement de vitesse.

C'est un indicateur de changement de régime. Un voyant



lumineux s'allume au tableau de bord dès qu'il est plus économique de passer à la vitesse supérieure.

#### L'indicateur de consommation.

En vitesse E, un cadran permet de surveiller constamment la consommation.

#### L'aérodynamisme amélioré.

Les montants de portières recouverts de plastique et l'adjonction d'un becquet arrière donnent à la Jetta E un meilleur coefficient de pénétration dans l'air. Moins freinée, elle consomme moins.

Et voilà pourquoi votre Jetta E est économe. D'ailleurs, voici ses consommations exactes : 5,5 l à 90 km/h, 7,5 l à 120 et 6,9 l en ville. La Jetta E est une lionne compréhensive : dans votre budget, elle refuse la part du lion.



Doyle Dane Bernbach V.A.G. France S.A., 02600 Villiers-Colleferais - Tél. 96.09.03 - Financement Location longue durée ou Crédi par V.A.G.

## Volkswagen Formule E: des économies, pas des restrictions.